



Ville De Nantes et Nantes Métropole

Avancements de grade C et B 2015 Une "ambition" des ratios au rabais !

APPEL À LA GRÈVE !

L'ensemble des 10 organisations syndicales de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole sont en désaccord total sur les propositions de nos collectivités portant sur les ratios devant déterminer les avancements de grade pour les agents de catégories C et B. Nous avons interpellé Madame la Présidente Maire sur ce sujet.

La méthode retenue par les 2 collectivités définissant les ratios est un calcul inversement proportionné à la population concernée.

Les populations par filière étant différentes entre la Ville de Nantes et la Métropole de Nantes, une inégalité se crée de fait entre les deux collectivités, ce qui génère :

- à l'occasion des mutualisations, des « déclassés » dans les listes d'avancements pour bon nombre d'agents,
- des écarts de traitement qui peuvent se creuser au fil des ans entre les filières.

L'intersyndicale revendique des ratios permettant à chaque agent qui remplit les conditions statutaires d'avancement au grade supérieur, d'être nommé dans un délai le plus court possible, aucun agent ne pouvant attendre plus de douze mois à compter des conditions statutaires pour atteindre le grade suivant.

Nous revendiquons aussi l'ouverture de négociations pour la catégorie B, portant sur les modalités permettant le passage du 2^{ème} au 3^{ème} grade, aujourd'hui bloquées dans les deux collectivités du fait d'une lecture très partielle du décret de référence.

Nous exigeons l'intégration de critères tels que « la formation initiale », « l'expérience professionnelle » et « la formation professionnelle tout au long de la vie » permettant à chaque agent l'accès au 3^{ème} grade.

Le déroulement de carrière, là-aussi, doit être garanti.

Nos organisations appellent à la mobilisation et à faire grève le 1^{er} juin.

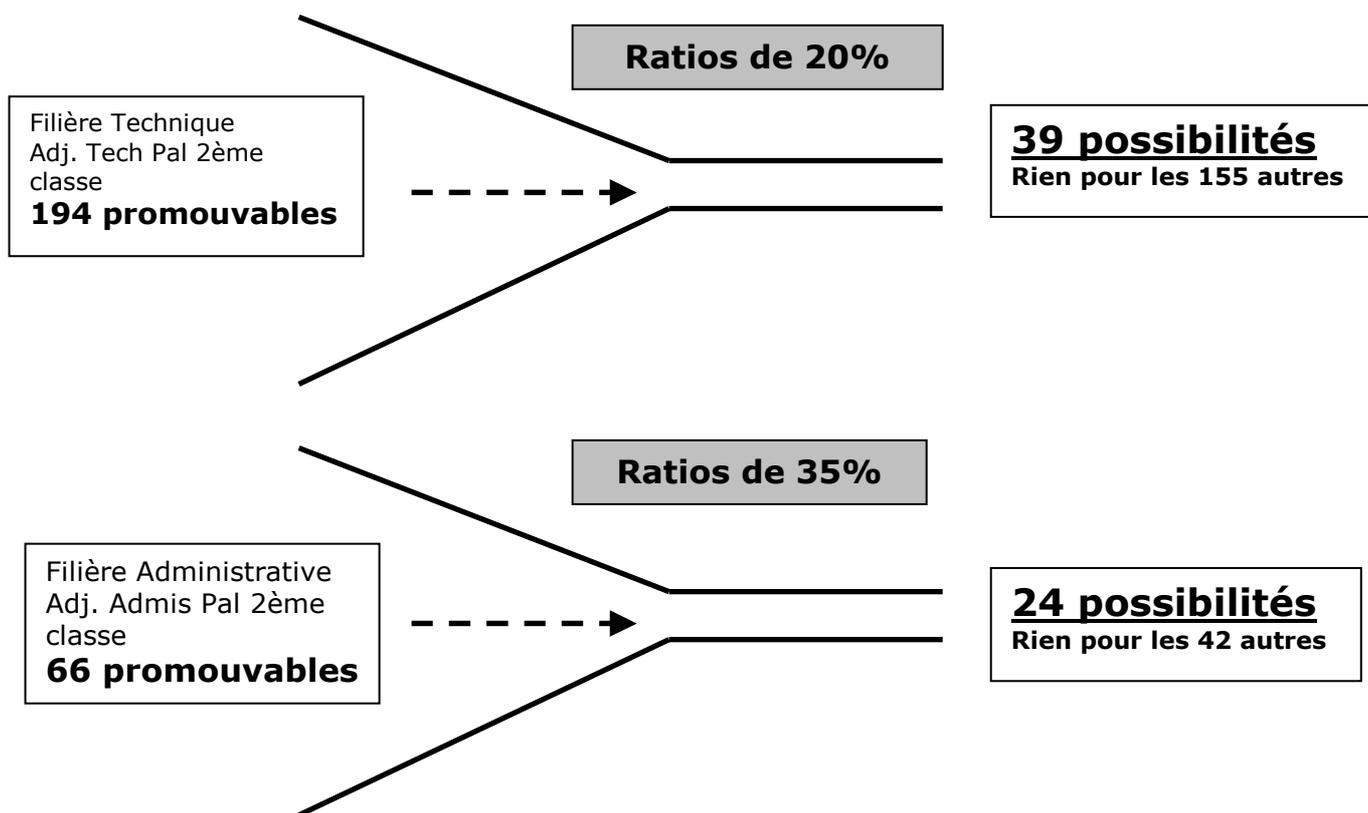
Les ratios seront soumis au Comité Technique (CT) de la Ville de Nantes le 1^{er} juin, et au CT de Nantes Métropole le 9 juin.

***Rassemblons-nous massivement
Devant les grilles de la Mairie de Nantes***

**LUNDI 1^{er} JUIN 2015
Entre 8 h 30 et 13 h 30**

Un préavis de grève a été déposé sur la journée.

Quelques exemples des conséquences des ratios pour l'année 2015, prévus par Nantes Métropole, sur deux filières (administrative et technique) :



Rappel sur les modalités de grève :

La grève peut se décliner de différente manière.

Si vous déclarez 1 heure de grève, 1 heure sera décomptée de votre salaire.

Si vous déclarez 2 heures de grève, 2 heures vous seront décomptées.

A partir de 3 heures de grève, vous avez tout intérêt à déclarer 1/2 journée soit 1/60ème (plus intéressant que 3 heures).